

Il serait peut-être utile, monsieur l'Orateur, que nous examinions en rétrospective l'histoire de l'assurance-chômage. J'ai souvent l'impression que le ministre et le gouvernement s'imaginent que de ce côté-ci, nous sommes contre l'assurance-chômage ou que nous sommes contre le principe des programmes sociaux. Je tiens à rappeler à la Chambre et au gouvernement que c'est notre parti qui a proposé la plupart des grandes réformes sociales; pour être plus précis, rappelons que la loi de 1935 sur l'emploi et l'assurance sociale a été proposée par le gouvernement Bennett.

**M. Cullen:** C'est cette année-là qu'il a été défait.

**M. Clarke:** Je veux dire le gouvernement Bennett. L'important, c'est de se souvenir que c'est un gouvernement progressiste-conservateur qui a proposé cette loi. Le hasard a voulu que sa mise en vigueur se fasse attendre un peu et que le programme ne soit appliqué qu'en 1940.

En 1971, lorsque le gouvernement libéral a mis en vigueur les recommandations du ministre de l'époque de je ne sais plus quel ministère dirigé par M. Mackasey—

**M. Alexander:** C'est à lui qu'il faut imputer ce malheur. Je me souviens très bien de lui.

**M. Clarke:** Les modifications proposées comprenaient, entre autres, la réduction des primes. Je pense que le ministre actuel tient peut-être ses compétences mathématiques de l'ancien ministre qui a proposé les modifications en 1971. Ce dernier était convaincu qu'il allait ainsi réaliser des économies, malgré une baisse des primes. C'était un autre bon tour des libéraux—ils avaient découvert comment payer un montant supérieur de prestations à moindre coût. J'ai devant moi un tableau, monsieur l'Orateur, qui montre comment ils ont calculé cela.

Il est devenu évident que les primes combinées de l'employeur et de l'employé ne pourraient jamais faire les frais du programme. Par suite de l'abolition de la caisse d'assurance-chômage, certains crédits ont été transférés des recettes fiscales générales au compte de l'assurance-chômage, sans faire l'objet d'un vote à la Chambre. Et voici que le ministre s'amène avec ses subtilités de langage. Nous n'aimons pas les détours de ce côté-ci de la Chambre, et il nous semble que si on dépense 4 milliards de dollars lorsqu'on a un revenu d'uniquement 2 milliards, on se retrouve avec un déficit de 2 milliards de dollars. Le ministre en parle comme d'un «engagement» en croyant apparemment que le contribuable est disposé à combler le déficit.

Il est intéressant de remarquer que ces trucs utilisés par le gouvernement ont pour résultat, comme le faisait observer récemment le vérificateur général, de surestimer les avoirs de quelque 2 milliards de dollars lorsqu'il dresse le bilan national parce que les dépenses ne correspondent pas à la période financière où elles devraient figurer. Par exemple, d'après le bilan national, le 31 mars 1978 le compte de l'assurance-chômage faisait état d'une avance de 2 milliards de dollars. Ce montant ne sera jamais récupéré, et pourtant on le fait figurer à l'actif. On le passera par profits et pertes l'an prochain. Ce n'est pas tout le moment qui peut imputer une dépense de 2 milliards à une période de comptabilité ultérieure.

Malgré l'augmentation des primes, tous les paiements groupés n'ont jamais permis depuis 1971 au programme de faire ses frais. Le tableau que j'ai ici révèle qu'en 1970-1971, soit l'année où furent apportées les modifications les plus libérales, le déficit ou manque à gagner ou que sais-je s'élevait à 300

millions de dollars. Aussitôt après la modification du programme en 1971, le déficit s'élevait à 686 millions. Il atteignait à peu près le milliard en 1975 et se chiffrait à 1.6 milliard l'an dernier, et bien que les chiffres pour 1978 ne soient pas définitifs, les chiffres provisoires suffisent à démontrer que le déficit dépassera 2 milliards cette année.

Ce n'est pas le seul problème, monsieur l'Orateur. L'accélération rapide des renouvellements de personnel en est un autre. Le coût de ces roulements est peut-être l'élément le plus important de tous ceux qui contribuent à la perte de productivité. Il est très difficile d'y donner une valeur, mais elle dépasse même peut-être les pertes attribuables aux grèves au Canada. Pour ce qui est des grèves au Canada, le premier ministre nous a lui-même déclaré que le Canada se place au premier rang par le nombre des grèves.

● (2042)

Encore une fois, ce n'est pas le seul problème que les députés aient eu. Les députés de tous les partis à la Chambre se sont vus, depuis six à sept ans, transformés en médiateurs pour les réclamations d'assurance-chômage. La jungle de la commission d'assurance-chômage est devenue très vaste, j'ai oublié combien de bureaux elle compte. Le nombre des chômeurs est si élevé que les Canadiens ne peuvent plus se tirer d'affaire eux-mêmes avec le régime; ils demandent en grand nombre à leur députés de leur venir en aide. Leurs problèmes, pour la plupart, tiennent aux injustices inhérentes au régime actuel. Nous espérons que le ministre nous proposerait une formule apte à y remédier. J'aimerais mentionner quelques-unes de ces injustices dont, entre autres, celle qui consiste à obliger par le règlement les gens qui travaillent à leur compte et les contribuables à la retraite à contribuer au déficit par le régime fiscal. Cela peut sembler normal mais s'il s'agit d'avoir un régime d'assurance—et le gouvernement persiste encore à parler d'un régime d'assurance-chômage—il est injuste alors d'obliger les particuliers à y contribuer sans leur permettre d'en bénéficier, parce qu'ils ne sont certes pas couverts.

J'ai ici sous les yeux le rapport annuel qui donne le compte d'assurance-chômage. Je constate que le coût total du programme pour la période de prolongation des prestations qui, d'après le ministre, est intégralement à charge du gouvernement fédéral, s'élève à plus de 1 milliard de dollars. Pour l'année civile 1977, il était de près de 2 milliards. Ce qui est particulièrement intéressant, ce sont les chiffres qui correspondent aux phases 2 et 3, c'est-à-dire à la période initiale de prestations et au complément de la période de prestations. Dans les deux cas, le gouvernement a dû déboursier \$1 par tranche de \$3.60 en 1977. En 1976, il avait dû déboursier \$1 par tranche de \$4.50. Le programme pourrait donc être un véritable programme d'assurance si le gouvernement était capable de stimuler l'activité économique, comme nous le supplions de le faire depuis que je suis député, c'est-à-dire depuis pas mal d'années. Les autres programmes fédéraux ont entraîné une forte recrudescence du chômage et les périodes de chômage sont devenues tellement longues que la caisse se vide et que le gouvernement doit tout payer. On est bien loin de l'objectif premier du régime, qui est de protéger les Canadiens qui en ont besoin par la biais d'une assurance. Maintenant, le gouvernement se plaint qu'il doit trop déboursier de sa poche.

Le ministre veut maintenant nous dire qu'il va partager les coûts de la période de prorogation des prestations avec ses